

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de  
**LA VERRIERE**  
Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet

N° 2024-014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 1 <sup>er</sup> mars 2024	Date d'affichage	Séance du 7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 28
--	------------------	--------------------------	---

**OBJET : approbation de la charte et du règlement intérieur relatifs à l'accueil des animaux dans les services municipaux**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

**Absent(s) représenté(s) :**

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle  
LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine  
DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain  
GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige  
POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice  
BAC Christine – RAOUL Nathalie  
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian  
BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly  
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

**Absents excusés :** LWAMBA MAKANYAKA Natalie

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20240307-2024-014-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

014-2024

**Objet : approbation de la charte et du règlement intérieur relatifs à l'accueil des animaux dans les services municipaux**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;  
**Vu** la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 modifiée relative aux chiens dangereux et errants et à la protection des animaux ;  
**Vu** l'arrêté ministériel du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques ;  
**Vu** le projet de règlement intérieur relatif à l'accueil des animaux dans les services, la charte d'accueil et le formulaire de consentement ci-annexés ;  
**Vu** l'avis du Comité Social Territorial ;  
**Vu** l'avis favorable de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 29 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs études ont démontré l'impact positif des animaux de compagnie sur le travail des salariés ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Ville pour la cause animale et notamment le label régional « Ville amie des animaux » auquel elle entend concourir pour son obtention ;

**CONSIDÉRANT** que seuls les agents de la ville de La Verrière volontaires et n'étant pas en contact avec le public pourront amener leur animal domestique sur leur lieu de travail dans le respect du présent règlement intérieur et après avoir sollicité l'aval de leur supérieur hiérarchique ;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle autorisation se fera avec l'accord préalable de l'ensemble des agents des services concernés ;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, il convient d'adopter une charte et un règlement intérieur relatifs à l'accueil des animaux dans les services ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission des affaires générales en date du 29 février 2024 ;

**Après présentation faite et en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : Décide** d'adopter la charte et le règlement intérieur relatifs à l'accueil des animaux dans les services municipaux et joints en annexe à la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE  
DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE  
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**



**Pour extrait conforme,**

**La Verrière, le 7 mars 2024**

**Le Maire**

**Nicolas DAINVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20240307-2024-014-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024